

## L'EUA appelle à une révision du décret anti-immigration de Donald Trump

Paris - Publié le lundi 30 janvier 2017 à 17 h 28 - Actualité n° 85862

« L'association des universités européennes est profondément inquiète du décret présidentiel promulgué par le président des Etats-Unis Donald Trump et de ses conséquences immédiates et inutiles sur les chercheurs, universités et étudiants étrangers (...) L'EUA demande au président Trump de révoquer ou reformuler ce décret présidentiel afin d'éviter toute menace à la libre circulation des personnes et du savoir », annonce l'EUA le 30/01/2017.

Le décret présidentiel, entré en application dès sa signature le 27/01/2017, interdit l'entrée aux Etats-Unis des ressortissants d'Iran, d'Irak, du Yémen, de Somalie, du Soudan et de Libye pendant une durée de 90 jours. Tous les Syriens sont quant à eux interdits d'entrée sur le territoire américain jusqu'à nouvel ordre.

Selon l'EUA, la mesure « affecte la mobilité des étudiants et des universitaires impliqués dans des partenariats, des conférences universitaires, des visites sur le terrain ou encore des programmes d'études internationaux des universités et communautés du monde entier, l'Europe incluse. »

« Bien que les préoccupations de sécurité du président Trump puissent être justifiées, c'est jouer avec le vivier mondial de la connaissance et avec la vie des universitaires et des étudiants », déclare par ailleurs [Lesley Wilson](#), secrétaire général de l'EUA. « Une grande économie de la connaissance comme celle des États-Unis ne peut se permettre d'être fermée. Ce n'est pas seulement éthiquement faux, c'est aussi un obstacle majeur à la mobilité nécessaire des meilleurs talents. Les universités observent déjà les conséquences pour leur personnel et leurs étudiants, cela est et deviendra extrêmement problématique dans de nombreux secteurs ».

## European University Association



• Rôle : représente les universités et les conférences nationales des présidents d'université

- Création : 2001
- Composition : 850 membres issus de 47 pays
- Président : Rolf Tarrach, University of Luxembourg
- Vice-présidents :
  - David Drewry, University of Hull
  - Martine Rahier, University of Neuchâtel
- Secrétaire générale : Lesley Wilson

Fiche n° 3696, créée le 26/11/15 à 02:48

---

© News Tank Education 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »